Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CRÉATION D'UNE RÉGIE DE L'ÉNERGIE DANS LA MRC DES SOURCES

UN ENJEU DE DÉMOCRATIE CITOYENNE

MRC des Sources, le 30 septembre 2025- Force est de constater que la démocratie citoyenne est de nouveau mise à mal dans la MRC des Sources. À l'exception de la municipalité de Saint-Camille, tous les élus de la MRC ont accepté de transférer leur pouvoir de gestion du développement énergétique à une régie de l'énergie, sans informer - et encore moins consulter - la population des conséquences de cette décision. Les municipalités de Saint-Georges, Ham-sud, Saint-Adrien, Danville, Val-des-Sources ont déjà adopté les résolutions autorisant les démarches pour la constitution de la régie. À Wotton, la résolution devrait être votée le 2 octobre.

En effet, nous apprenions dans un article publié le 29 août dernier sur le site de Radio-Canada que la MRC des Sources travaillait depuis plusieurs mois - "en coulisse" - à la création d'une régie intermunicipale de l'énergie. Interrogé sur ce projet qui concerne toutes les municipalités de la MRC, le préfet Hughes Grimard indiquait que si aucune information sur ces démarches n'a été communiquée à la population jusqu'à maintenant, c'est parce qu'il s'agit "d'une démarche administrative" pour créer "un véhicule d'investissement" afin de financer des projets d'énergie renouvelable dans la MRC et gérer les activités financières qui en découlent (notamment les revenus éventuels).

Contrairement à ce qu'affirme le préfet, il ne s'agit pas d'une simple "démarche administrative". Car cette régie autonome aura notamment le pouvoir de déposer des demandes de règlement d'emprunt auprès du gouvernement, autrement dit, d'emprunter des montants qui pourraient atteindre des centaines de millions pour financer ces projets, au nom de tous les citoyens des municipalités impliquées. Mais qui fixera les règles de fonctionnement de cette régie ? À quelles conditions ces projets seront-ils financés? Et qui décidera des montages financiers? Des partenaires? Des garanties financières supportées par la MRC et les municipalités participantes? On ne le sait pas. La constitution d'une régie est-elle nécessaire? Quels sont les avantages? Les risques? Y a-t-il d'autres options? On ne le sait pas.

Avec la mise en place de la régie, un organisme qui n’a pas de comptes à rendre directement aux citoyens, ceux-ci sont privés de leur droit de regard sur le financement et la gestion financière des projets énergétiques, avec le risque de servir d’abord les intérêts privés. En conséquence, nous demandons que :

- Les démarches entamées pour la création de la régie soient suspendues;
- Des mécanismes d'information et de consultation soient rapidement mis en place;
- Que les règles de fonctionnement d'une éventuelle régie soient débattues avec les citoyens;
- Que l'adoption des projets de développement énergétique sur le territoire de la MRC demeure conditionnelle à l'approbation finale des citoyens.

Profitons de la campagne des élections municipales pour interpeler les candidats et les élus sur cet enjeu.

-30-

SOURCE

Michel Küntz
438-864-0754
info@cpdcs.ca

Pour le Comité provisoire de démocratie citoyenne des Sources